

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau

potable

▪ 2016 ▪

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.**

I.	CARACTERISATIONS TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC	3
A.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
B.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
C.	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
	1. Mode de gestion au 31 décembre 2013	3
D.	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
E.	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
F.	RESSOURCES EN EAU	5
	1. Points de prélèvement (année civile).....	5
	2. Importations d'eau (année civile).....	5
	3. Total des volumes d'eau potable (année civile)	5
	4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)	5
G.	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
	1. Evolution du nombre total d'abonnements.....	6
	2. Répartition des abonnés par commune	6
II.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISE.....	8
A.	BILAN DES VOLUMES.....	8
	1. Détail des exportations d'eau (année civile)	8
	2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)	9
B.	LONGUEUR DU RESEAU	9
III.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
A.	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
B.	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS.....	10
C.	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	10
D.	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
	1. Redevance de pollution domestique par commune	11
	2. Le prix de l'eau Tarif hors redevance de pollution domestique	12
	3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2009	14
E.	RECETTES D'EXPLOITATION	15
	1. Recettes de la collectivité	15
	2. Recettes de l'exploitant	15
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
A.	QUALITE DE L'EAU.....	15
B.	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	16
C.	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
D.	PERFORMANCE DU RESEAU	17
E.	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	19
F.	CONTINUTE DU SERVICE	19
G.	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	19
H.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	19
I.	TAUX D'IMPAYES.....	20
J.	TAUX DE RECLAMATIONS	20
K.	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	20
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
A.	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE	21
B.	PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2014 PROPOSE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE MARS 2015	21
C.	ETAT DE LA DETTE	21
D.	AMORTISSEMENTS REALISES.....	22
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	22
A.	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	22
B.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	22
VII.	TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS	23

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier regroupe 74 communes dont :

- **47 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BESSEY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT*, MONTROTTIER, POMEYS, RONTALON*, SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE, SAINTE-CATHERINE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SORLIN, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE,
- **et 27 dans la Loire** : CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY et VIRIGNEUX.

*communes desservies partiellement

Le présent rapport présente les données de l'exercice 2016

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 7 octobre 2016 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- Etat d'avancement des travaux en cours et programme prévisionnel
- Concertation sur le prix de l'eau
- Dégrèvement lié à la sécheresse 2015
- Perte de subvention du Conseil Départemental du Rhône

B. Estimation de la population desservie

Le service dessert 76 070 habitants (population légale 2016 millésimée 2013 valable à compter du 1^{er} janvier 2016) dont :

- Département du Rhône : 51 124 hab (21 584 abonnés)
- Département de la Loire : 24 946 hab (10 933 abonnés)

Soit une augmentation de 1 % sur l'année écoulée.

C. Conditions d'exploitation du service

1. Mode de gestion au 31 décembre 2016

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ (ex – Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010.

La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2022.

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	-Intégration de Saint Romain en Jarez au périmètre affermé.
2	01/01/2014	-Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux
3	01/04/2015 01/04/2015	-Réajustement du montant alloué au renouvellement. -Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans. -Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs. -Mis en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le rendement. Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus – Malus ». -Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis. -Augmentation du fonds dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la loi Warsmann. -Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6 m
Réhabilitation	Des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MONTROMANT	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	RIVERIE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE BUSSIERES - SAINTE AGATHE EN DONZY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	AMPUIS	01/07/2017	10 ans
Convention	Import/Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2008	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2014/2015
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	32 000	5 586 233	5 122 476	- 8 %

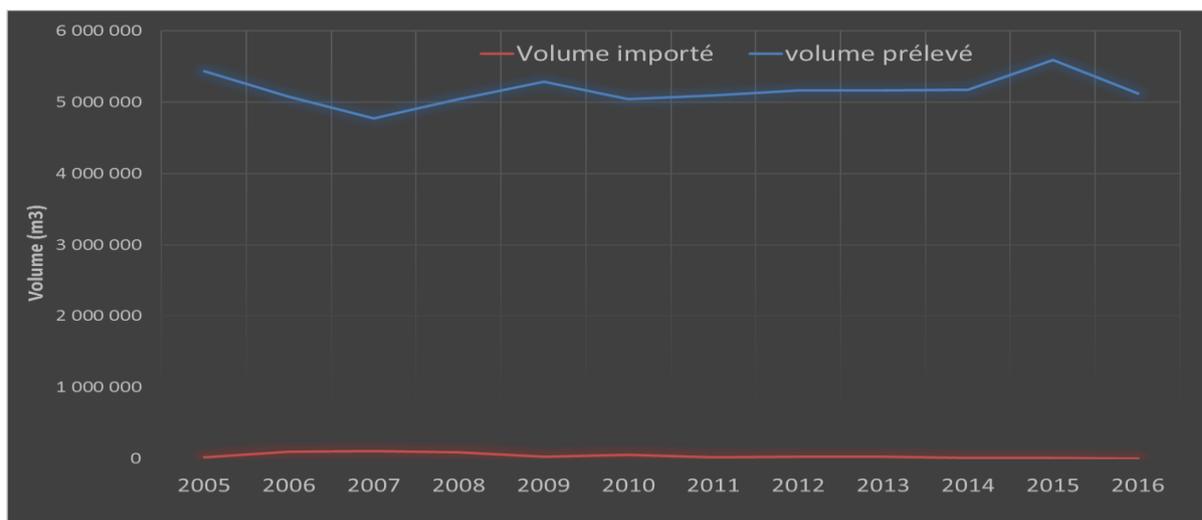
2. Importations d'eau (année civile)

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]
AMPUIS	0	0
SIE RHONE PILAT devenue CC du PILAT RHODANIEN	2479	2453
SMEP RHÔNE-SUD	0	0
SMEP SAÔNE-TURDINE	7175	1713

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation
Ressources propres	5 586 233	5 122 476	-8.0%
Importations	9654	4 166	- 57%
Total général	5 595 887	5 126 642	- 8.39 %

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

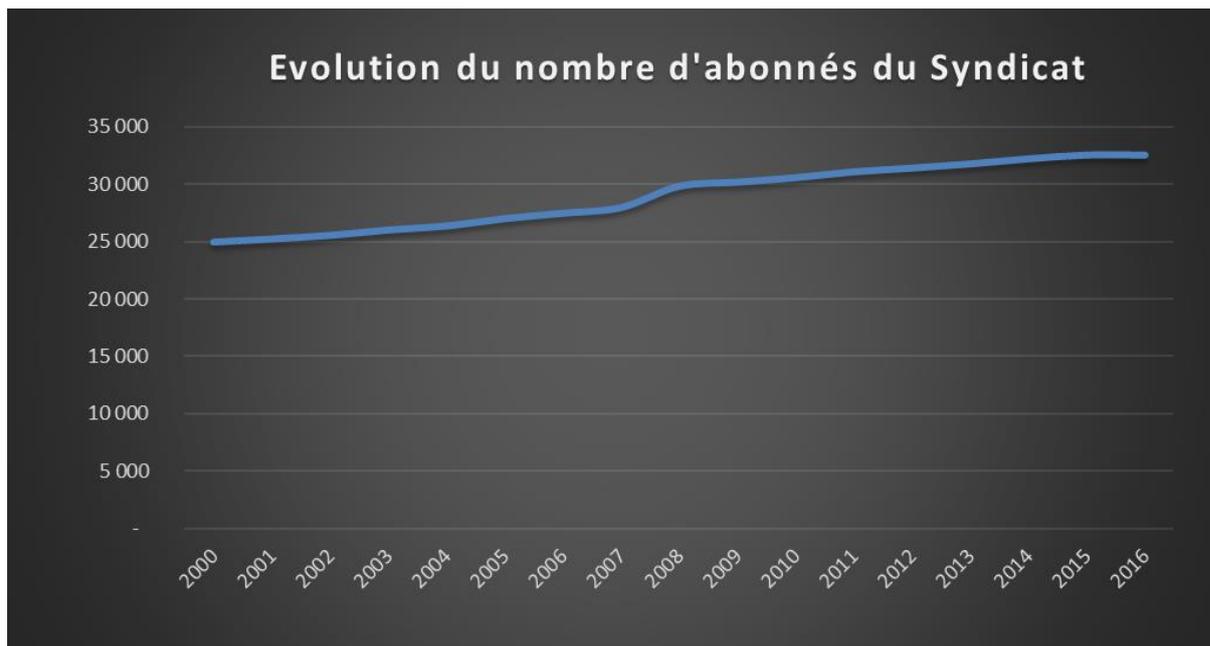


G. Nombre d'abonnements

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnements	32 522	32 517	0.0 %

Le nombre d'abonnés du Syndicat est stable entre 2016 et 2017 en raison d'une modification dans la définition d'un abonné.

1. Evolution du nombre total d'abonnements



2. Répartition des abonnés par commune

AFFOUX	148
AMPUIS*	70
AVEIZE	390
BESSENAY	1043
BIBOST	254
BRULLIOLES	386
BRUSSIEU	539
CHAMBOST LONGESSAIGNE	466
CHATELUS	72
CHAUSSAN*	386
CHEVRIERES	467
CIVENS	574
COISE	304
CONDRIEU*	289
COTTANCE	340
DARGOIRE	210
DUERNE	323
ECHALAS	698
ESSERTINE EN DONZY	235
GREZIEU LE MARCHE	379
HAUTE-RIVOIRE	606
JAS	118
LA CHAPELLE SUR COISE	215
LARAJASSE	747
LES HAIES	299
LES HALLES	299
LOIRE SUR RHONE*	109
LONGES	376
LONGESSAIGNE	273
MARINGES	300
MEYS	371
MONTCHAL	269

MONTRMANT*	139
MONTROTTIER	704
NERONDE	296
PANISSIERES	1516
POMEYS	463
POUILLY LES FEURS	563
RONTALON*	125
ROZIER EN DONZY	669
SAINT ANDEOL LE CHATEAU	770
SAINT ANDRE LA COTE	125
SAINT BARTELEMY LESTRA	300
SAINT CHRISTO EN JAREZ	748
SAINT CLEMENT LES PLACES	290
SAINT CYR LES VIGNES	423
SAINT CYR SUR LE RHONE*	358
SAINT DENIS SUR COISE	241
SAINT DIDIER SOUS RIVERIE	534
SAINTE CATHERINE	424
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	463
SAINT JEAN DE TOULAS	381
SAINT JULIEN SUR BIBOST	292
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	952
SAINT MARTIN EN HAUT	1792
SAINT MARTIN LESTRA	396
SAINT MAURICE SUR DARGOIRE ¹	1008
SAINT MEDARD EN FOREZ	438
SAINT ROMAIN EN GAL*	158
SAINT ROMAIN EN GIER	246
SAINT ROMAIN EN JAREZ	516
SAINT SORLIN	246
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	2023
SALT EN DONZY	225
SALVIZINIET	265
SOUZY	343
TARTARAS	332
TREVES	282
TUPIN ET SEMONS*	193
VALEILLE	273
VALFLEURY ²	280
VILLECHENEVE	404
VIOLAY	583
VIRIGNEUX	274
TOTAL	32 517

** Communes desservies partiellement :*

¹ *Cinq abonnés situés sur la commune de Mornant sont ajoutés aux abonnés de St Maurice sur Dargoire*

² *sept abonnés situés sur la commune de Cellieu sont ajoutés aux abonnés de Valfleury*

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisé

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2015, et entre janvier et juin 2016. La consommation correspond donc à l'année 2015 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2015 à mai 2016 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2015 à mars 2016 pour l'exercice 2016.

A. Bilan des volumes

Volumes [m³]	Période		Variation
	2015	2016	
Sur l'année civile			
Volume produit	5 586 233	5 122 476	- 8,0 %
Volume importé	9 654	4 166	- 57,0 %
Volume exporté	647 705	506 617	-22,0 %
Volume mis en distribution	4 948 182	4 620 025	-6,6 %
Volume facturé aux abonnés domestiques	2707 746	NC	
Volume facturé aux abonnés non-domestiques	159 397	NC	
Volume facturé aux abonnés	2 867 143	3 113 601	+8,6 %
Sur la période de relève « moyenne »	Avril 2014 à Mars 2015	Avril 2015 à Mars 2016	
Volume produit	5 246 111	5 491 800	+4,7 %
Volume importé	6 586	9 545	+ 44,9 %
Volume exporté	574 646	630 993	+ 9,8 %
Volume mis en distribution	4 678 051	4 870 352	+ 4,1 %
Sur la période de relève	Janv-juin 2014 à janv-juin 2015	Janv-juin 2015 à janv-juin 2016	
Volume comptabilisé	2 945 689	3 147 893	+6,9 %
-dont Volume facturé	2 923 901	3 060 328	+ 6,3 %

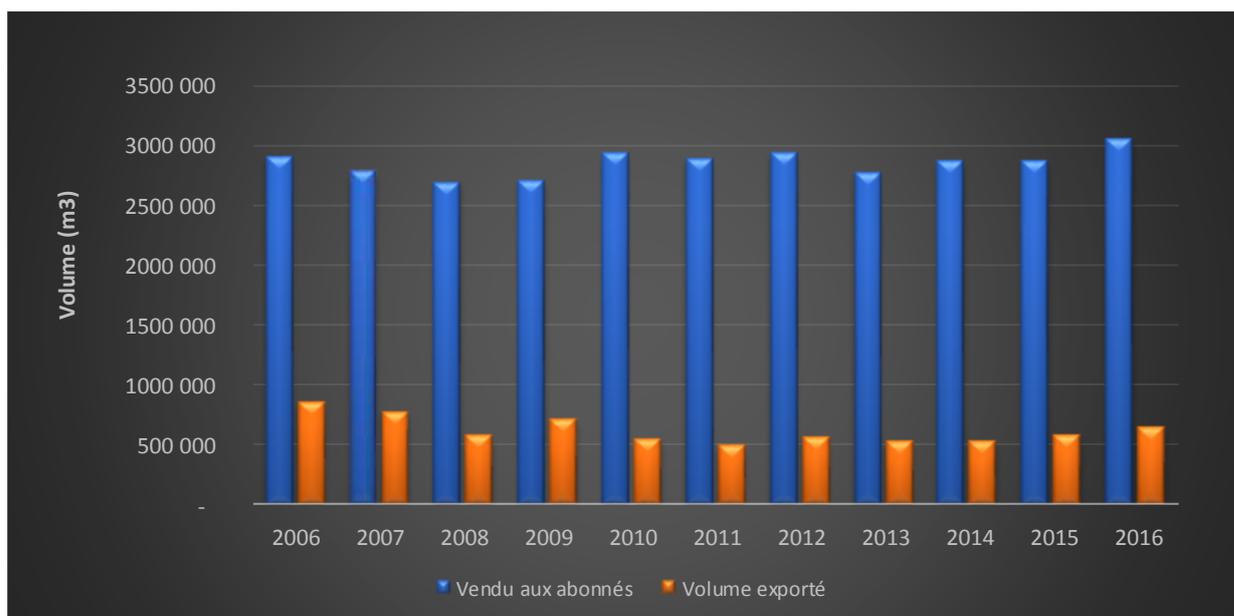
La consommation moyenne par abonné sur la période de relève est de : 94 m³ par an.

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]
BALBIGNY	955	1 059
CHAZELLES SUR LYON	166 379	73 928
EPERCIEUX SAINT PAUL	31 333	30 061
MARCENOD	2 947	2 561
MONTROMANT	1 072	2 573
RIVERIE	5 572	3 769
SAINTE-CROIX EN JAREZ	7 441	4 975
SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	73 527	70 095
SAINT-GALMIER	142 521	134 028
SAINT-HEAND	19 848	21 993
SAINT-MARTIN LA PLAINE	115	184
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	5 480	5 203
SIE BUSSIERES - SAINTE AGATHE EN DONZY	104 472	101 779
SIE GANTET	18 005	16 360
SIE RÉGION DE TARARE	26 753	16 621

SORBIERS	2 463	1 264
CHATEAUNEUF	3 716	2 680
SIE RHONE PILAT	3 498	2 773
SMEP RHÔNE-SUD	4	706
SMEP SAÔNE-TURDINE	31 442	13 991
AMPUIS	162	14
Volume total exporté	647 705	506 617

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



B. Longueur du réseau

	31/12/2015	31/12/2016	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 085	2089	Le réseau est totalement intégré sur le SIG.

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- **L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.**
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :
 1. Comité Syndical du 18/11/2015, fixation du prix de l'eau au 1/01/2016.
 2. Comité Syndical du 25/11/2016, fixation du prix de l'eau au 1/01/2017.
- **Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.**

Au 1^{er} janvier 2017, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,9% pour la part abonnement et 16,7 % pour la part proportionnelle à la consommation, par rapport aux tarifs de base du 1/4/2010.

- **Les redevances sont fixées par les organismes concernés** (Agence de l'Eau).
- **Le service est assujéti à la TVA** (maintenue à 5,5 %).

B. Tarification des ventes d'eau en gros

Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2016	Tarif au 01/01/2017
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,81 €	2,89 € (au 1/04/17)
Part proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	1,0645 €	1,1284 €
1501 à 10 000 m ³	0,7467 €	0,7691 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5877 €	0,6053 €

Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2016	Tarif au 01/01/2017
Abonnement	47,22 €	47,94
Part proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	0,7879 €	0,8059
1501 à 10 000 m ³	0,5110 €	0,5227
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5110 €	0,5227

C. Frais d'accès au service

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

	01/01/2016	01/01/2017
Frais d'accès au service perçus par SUEZ (en € TTC)	35,90	35,77

D. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receveurs. Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
AFFOUX	0,29	0,29
AMPUIS	0,29	0,29
AVEIZE	0,29	0,29
BESSENAY	0,29	0,29
BIBOST	0,29	0,29
BRULLIOLES	0,29	0,29
BRUSSIEU	0,29	0,29
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	0,30	0,30
CHATELUS	0,30	0,30
CHAUSSAN	0,29	0,29
CHEVRIERES	0,30	0,30
CIVENS	0,30	0,30
COISE	0,30	0,30
CONDRIEU	0,29	0,29
COTTANCE	0,30	0,30
DARGOIRE	0,29	0,29
DUERNE	0,30	0,30
ECHALAS	0,29	0,29
ESSERTINES-EN-DONZY	0,30	0,30
GREZIEU-LE-MARCHE	0,29	0,29
HAUTE-RIVOIRE	0,30	0,30
JAS	0,30	0,30
LA-CHAPELLE-SUR-COISE	0,30	0,30
LARAJASSE	0,30	0,30
LES HAIES	0,29	0,29
LES HALLES	0,29	0,29
LOIRE-SUR-RHONE	0,29	0,29
LONGES	0,29	0,29
LONGESSAIGNE	0,30	0,30
MARINGES	0,30	0,30
MEYS	0,29	0,29
MONTCHAL	0,30	0,30
MONTROMANT	0,29	0,29
MONTROTTIER	0,29	0,29
NERONDE	0,30	0,30
PANISSIERES	0,30	0,30
POMEYS	0,30	0,30
POUILLY-LES-FEURS	0,30	0,30
RONTALON	0,29	0,29
ROZIER-EN-DONZY	0,30	0,30
SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	0,29	0,29
SAINT-ANDRE-LA-COTE	0,30	0,30
SAINT-BARTHELEMY LESTRA	0,30	0,30
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	0,30	0,30
SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	0,30	0,30
SAINT-CYR-LES-VIGNES	0,30	0,30
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	0,29	0,29
SAINT-DENIS-SUR-COISE	0,30	0,30
SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	0,29	0,29
SAINTE-CATHERINE	0,30	0,30
SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	0,29	0,29
SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	0,29	0,29
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	0,29	0,29
SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	0,29	0,29
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	0,30	0,30
SAINT-MARTIN-LESTRA	0,30	0,30
SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE	0,29	0,29

SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	0,30	0,30
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	0,29	0,29
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	0,29	0,29
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	0,29	0,29
SAINT-SORLIN	0,29	0,29
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	0,30	0,30
SALT-EN-DONZY	0,30	0,30
SALVIZINET	0,30	0,30
SOUZY	0,29	0,29
TARTARAS	0,29	0,29
TREVES	0,29	0,29
TUPIN-ET-SEMONS	0,29	0,29
VALEILLE	0,30	0,30
VALFLEURY	0,29	0,29
VILLECHENEVE	0,30	0,30
VIOLAY	0,23	0,23
VIRIGNEUX	0,30	0,30

Au 1^{er} janvier 2017, on compte 3 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du syndicat :

Valeur de la redevance de pollution domestique [€/m ³]	Nombre de communes concernées	Nombre d'abonnés des communes concernées
0,29	37	14 477
0,30	36	17 457
0,23	1 (Violay)	583

Les communes rattachées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont une redevance de 0,30 €/m³, exception pour Violay à 0,23 €/m³, commune classée en zone non majorée.

Les communes rattachées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont une redevance de 0,29 €/m³ en 2016 et 2017.

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2016	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017*	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	47.22	47.94	+ 1.5 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,6482	0,6592	+ 1,7 %
	N° 2 (101 à 1 500 m ³)	0,7879	0,8014	+ 1,7 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	0,5527	0,5622	+ 1,7 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	46.20	46.30	+ 0,2 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,0645	1,1284	+ 6.0 %
	N° 2 (101 à 1 500 m ³)	1,0645	1,1284	+ 6.0 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	1,0120	1,0778	+ 6.5 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0.072	0.078	+8,33 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,30	0,30	0,0 %
Taxe	TVA	5,5 %	5.5%	0,0 %

*Délibération du Comité Syndical du 25 novembre 2016

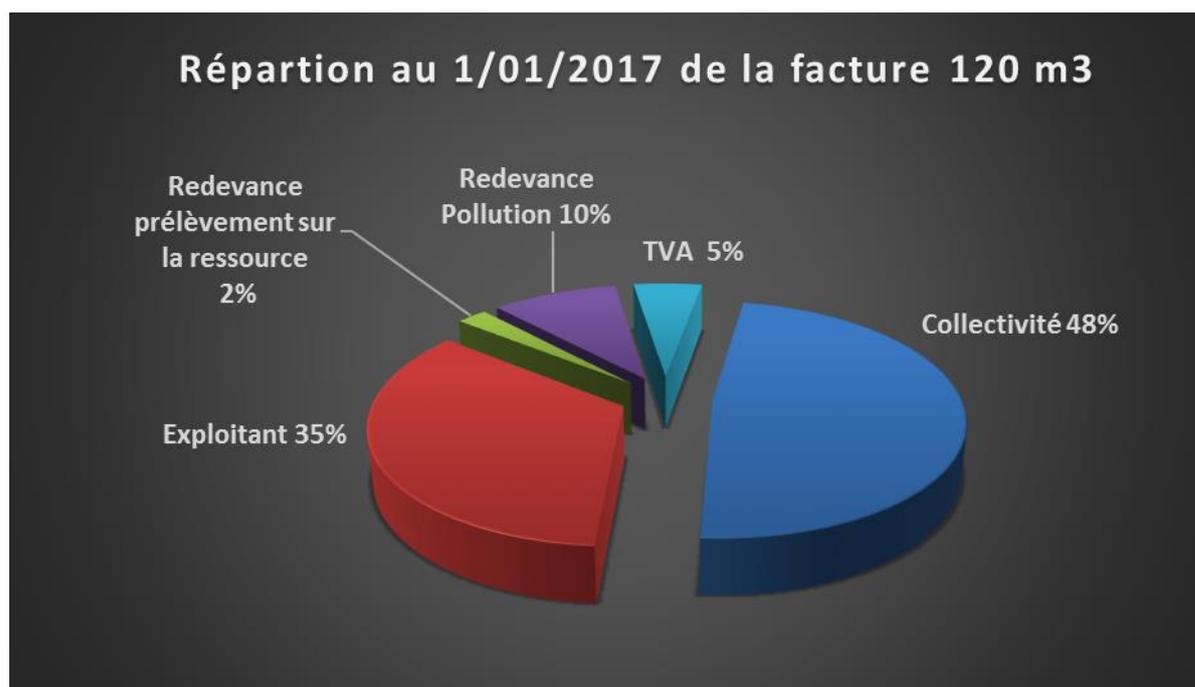
b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC) ¹

	Désignation	M3	Prix unitaire 1 /01/ 2017	Montant au 1/01/2017
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47.94	47.94
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	0.6592	65.92
	(101 à 1 500 m ³)	20	0.8014	16.03
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		46.30	46.30
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	1.1284	112.84
	(101 à 1 500 m ³)	20	1.1284	22.57
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0.078	9.36
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0.30 ²	36.00
Total HT en €				356.96
Taxe				19.63
TVA (5,5 %)				
Total TTC 120 m³ en €				376.59
Soit le m³ TTC en €				3.138

¹ Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).

² Le Prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonné. Les 36 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,30 €/m³ (Loire-Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

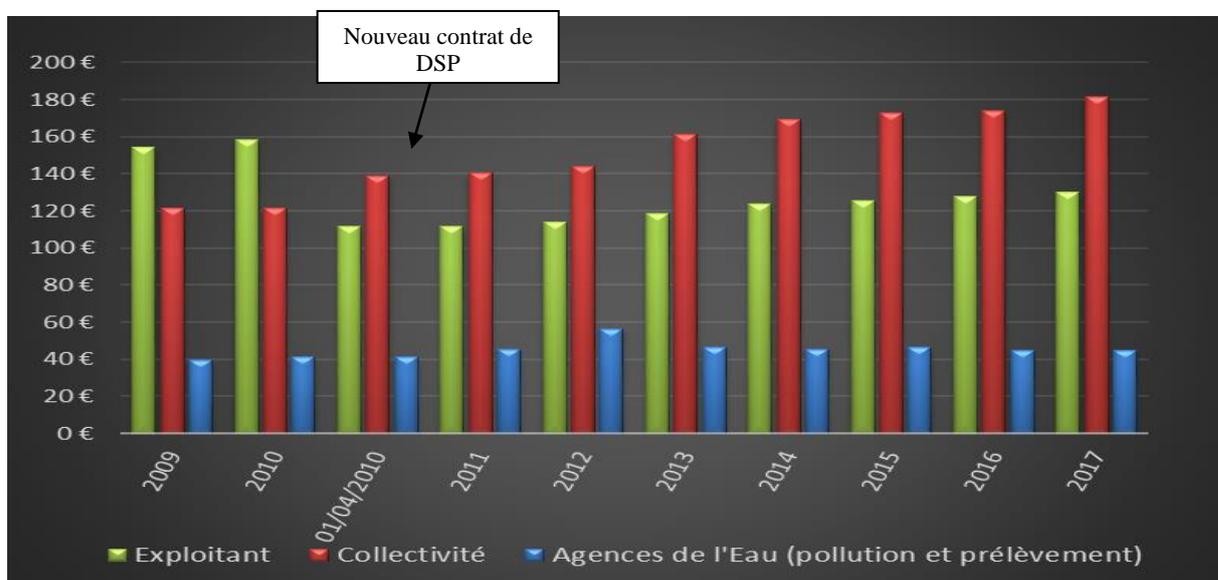
Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 30,01 % au 1/01/2017



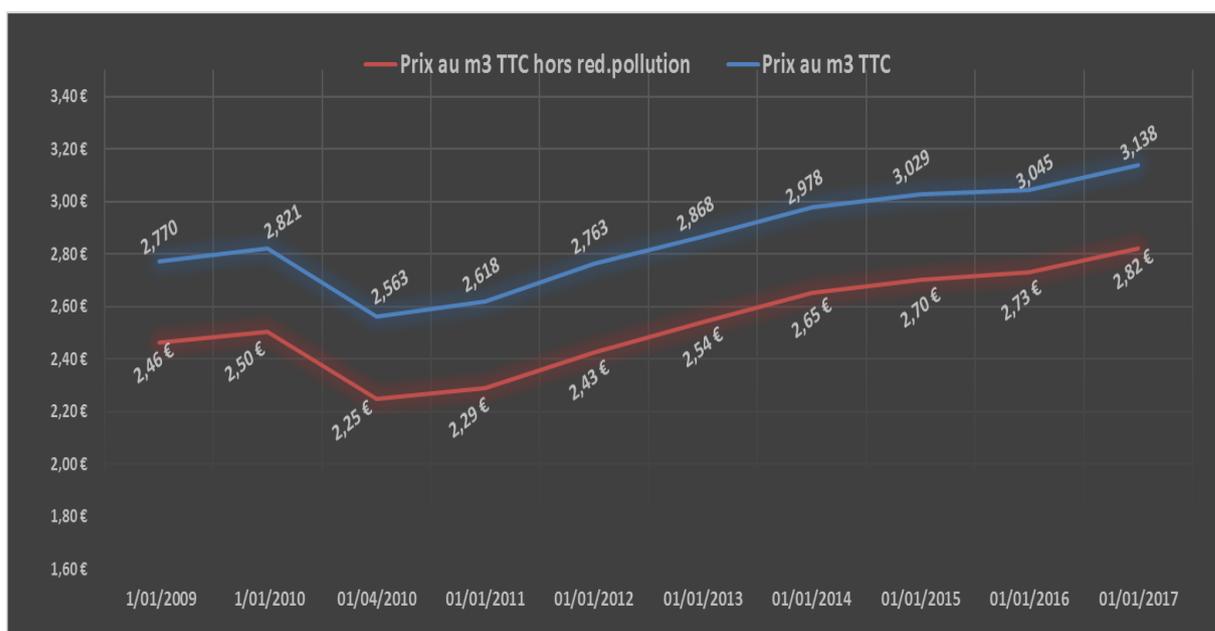
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2009	154,44	121,30	39,36	315,10	332,43
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59



4. Evolution du prix du m³ d'eau



E. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes vente d'eau domestique	4 754 207,06 €	5 295 979,32 €	+ 11,39 %
Autres recettes ¹	189 956 €	193 327,58 €	+ 1,77 %
Total des recettes	4 944 163,06 €	5 489 306,90 €	+ 11,03%

¹ : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie.

2. Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation 2015/2016
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 471 610 €	1 524 130 €	+ 3,57 %
Part variable (consommation)	2 096 650 €	2 155 430 €	+ 2,80 %
Recettes de volume exporté	106 900 €	238 740 €	+ 73,31 %
Total des recettes vente d'eau	3 675 160 €	3 918 300 €	+ 6,6 %
<u>Autres recettes</u>			
Recettes liées aux travaux	233 010 €	386 130 €	+ 65,7 %
Produits accessoires	194 920 €	207 150 €	+ 6,3 %
Total des recettes	4 103 090 €	4 511 580 €	+9,96 %

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (ex-DDASS). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (limites de qualité) :

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	132	99,2 %
Analyses physico-chimiques	39	99,4 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'Île du Grand Gravier

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

➔	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

➔	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SIE RHONE PILAT (donnée 2010)

➔	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

➔	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
---	------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
80 %		

C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

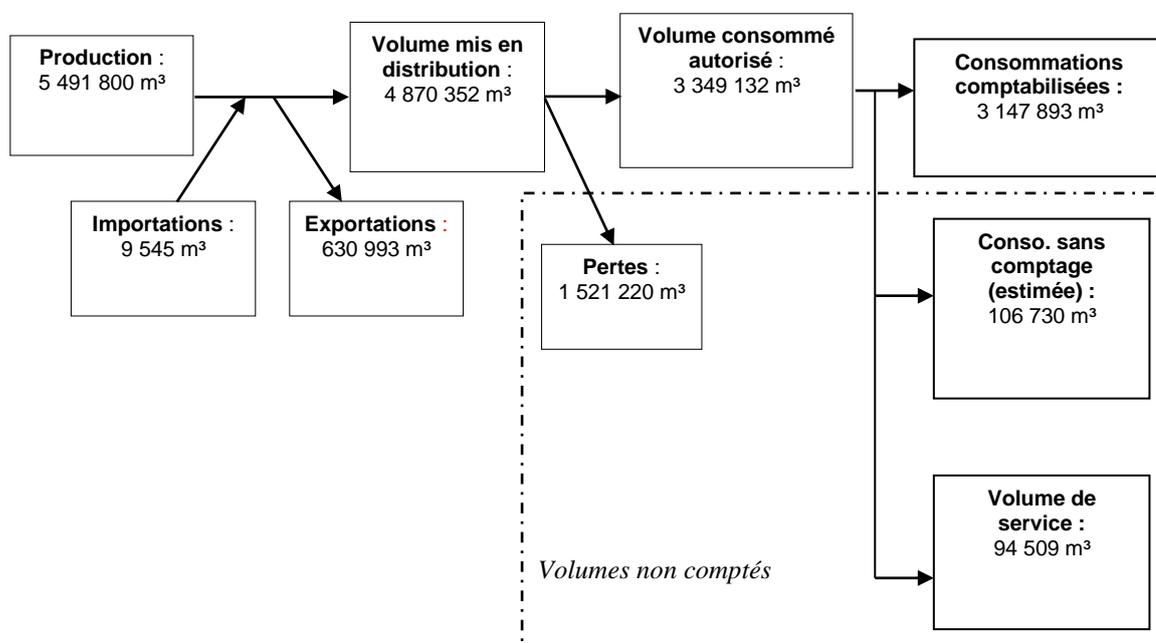
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
➔	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
➔	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5

➔	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto..Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
➔	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	5	5
➔	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
➔	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs des et des servitudes).	10	0
➔	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
➔	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
➔	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
➔	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés	10	10
➔	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
➔	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
➔	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	5	5
	TOTAL	120	100

D. Performance du réseau



Source : données de l'Exploitant

Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève

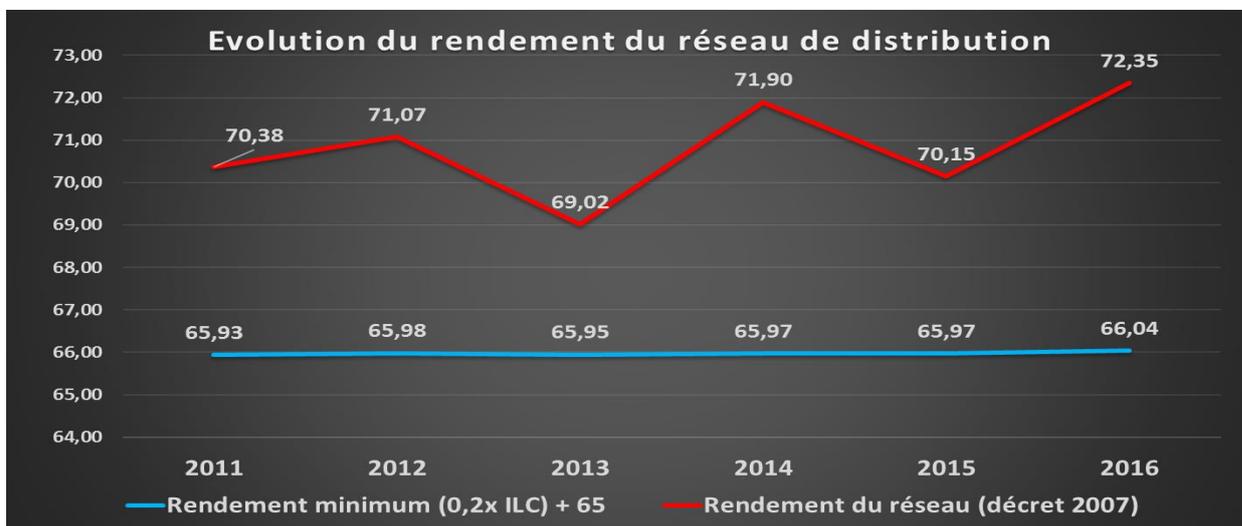
- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 106 730 m³ par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 94 509 m³ par l'exploitant (stable).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution	70,4 %	71,1 %	69,0 %	71,9 %	70,15%	72,35 %



- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,19	2,21	2,34	2,10	2,28	2,24

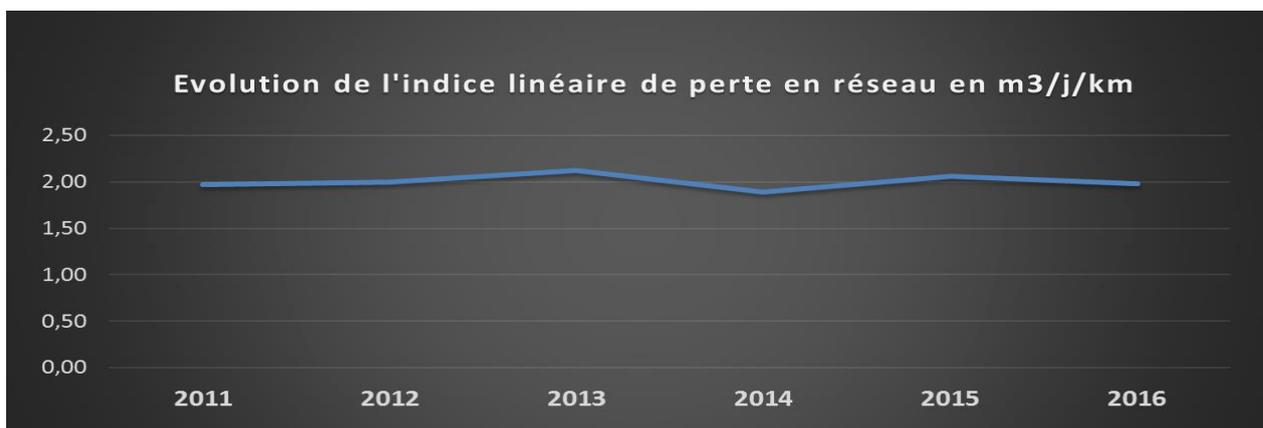
L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

- indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]*	1,97	2,00	2,12	1,89	2,06	1,99

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.

* Pour les années antérieures à 2014, le linéaire de réseau a été *actualisé* à 2080 km (Donnée SIG).



E. Renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	17,236	18,636	19,345	22,494	19,386

Taux de renouvellement annuel : 0,93 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,92 %*

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés **au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31/12/2016 est de 2089 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2013	2014	2015	2016
Taux d'occurrence des interruptions de service	3,72	3,39	4,06	3,51

Source : données de l'Exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2013	2014	2015	2016
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	91,02 %

Source : données de l'Exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	2,37	2,27	2,09	1,86

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016
Taux d'impayés	0,52 %	0,42 %	0,84%	0,73%

Source : données de l'Exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2013	2014	2015	2016
Taux de réclamations global ‰	6,55	4,60	6,3	3,41
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	208	148	204	111

Source : données de l'Exploitant

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi Warsmann de 2012.

	2013	2014	2015	2016
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	145	148	151	125
Nombre de dossiers éligibles > 0 m ³				91
Nombre de dossiers éligibles avec 0 m ³ dégrévés				34
Nombre de dossiers non éligibles				36

Pour l'année 2016, **36 679 m³** ont été dégrévés par le Syndicat pour des volumes allant de 2 à 4 853 m³.

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2016	Subventions accordées en 2016
Programme 2014 : Reliquat	0,00 €	196 643,73€
Programme 2015 : Renouvellement de canalisations	1 976 422,62 €	279 922,00 €
Programme 2015 : Installation d'un second groupe de pompage sur 5 puits de la zone de captage de Grigny.	64 092,96 €	78 689,46 €
Programme 2016 : Réhabilitation des puits 7 et 8. Sécurisation du secteur Nord. Divers ouvrages.	184 793,65 €	—
Programme 2016 : Renouvellement de canalisations. Actions sur les économies d'eau. Mise en place des bornes de puisage. Opération de recherche de fuite avec la technologie Smartball.	3 004 013,55 €	335 555,29 €

B. Présentation du programme pluriannuel de travaux 2017 présenté au Comité Syndical du 24 mars 2017.

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisations Rhône	2 272 900,00 €
Renouvellement canalisations Loire	1 197 100,00 €
Renouvellement canalisations de Bussières	900 000,00 €
Sécurisation du secteur Nord	300 000,00 €
Divers et imprévus	180 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2017	4 850 000,00 €
Travaux hors programme	350 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX 2017	5 200 000,00 €

C. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2016, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	10 345 996,60 €	10 168 115,79 €	9 742 115,88 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 271 892,16 €	1 257 010,07 €	1 228 048,26 €
dont en intérêts	330 776,58 €	279 129,25 €	266 019,01 €
dont en capital	941 115,58 €	977 880,82 €	962 029,25 €

D. Amortissements réalisés

	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	2 550 772,16 €	2 623 002,55 €	2 727 953,69 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2014	2015	2016
Montants des abandons de créance	6 012,05 €	6 862,11€	4 214,70 €
dont part délégataire	3 493,26 €	3 604,03 €	2 158,34 €
dont part collectivité	2 518,79 €	3 257,81 €	2 056,36 €
nombre d'aides accordées par le Syndicat	34	38	24

Le syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 312 €** pour 2016.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2014	2015	2016
Subvention à une association humanitaire	9 524 €	11 267 €	11 382 €

Les opérations de coopération décentralisée concernent en 2016 :

- N'GAM : 6 282 €
- SOLIDAR'ENDE : 3 600 €
- KEUR d'AFRIQUE : 1 500 €

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2015	2016
Estimation du nombre d'habitants desservis	74 052	76 070
Nombre d'abonnements	32 522	32 517
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,05 € / m ³ (1/01/2016)	3,13 € / m ³ (1/01/2017)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,20%	99,20%
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	99,40 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	100 /120	100 /120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Rendement du réseau de distribution	70,15 %	72,35 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,28 m ³ /j/km	2,24 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,06 m ³ /j/km	1,99 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,93 %	0,92 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	38	24
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	6 862,11 €	4214,70 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,06 ‰	3,51 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	91,02 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,09 ans	1,86 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,84 %	0,73 %
Taux de réclamations	6,03 ‰	3,41 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».